

moyen serait prêt à soutenir que, quoi qu'en pense le ministre des Finances, tous ces prélèvements additionnels ne sont que des impôts supplémentaires et doivent être considérés comme faisant partie de l'ensemble du régime fiscal. Nous voyons donc que la prétention du ministre, d'après laquelle tous les contribuables mariés verseront moins d'impôt en 1972 si leur revenu provient de salaires ou de traitements est loin d'être exacte.

Le ministre veut aussi nous faire croire que ses nouvelles propositions fiscales apporteront un allègement aux économiquement faibles et que, même si les contribuables à revenu moyen devront payer un peu plus, on ne peut l'éviter et que, comme il s'agit seulement d'une faible partie de notre population, ce n'est pas trop grave. Mais ce qu'il ne nous dit pas c'est que, avec un taux d'inflation parfois égal à 6 p. 100 par an et rarement inférieur à 3 p. 100, de nombreux salariés qui autrefois étaient considérés comme des économiquement faibles atteignent maintenant rapidement la fourchette des \$8,000 à \$15,000, c'est-à-dire là où le fisc se fera le plus sentir.

Avec l'inflation et les relèvements de salaire de ces dernières années, bien des gens qui autrefois étaient considérés comme des économiquement faibles ont maintenant des revenus qui étaient alors considérés comme le domaine exclusif des cadres et des « cols-blancs ». Prenons par exemple les nouveaux accords salariaux passés avec les électriciens, les plombiers, les conducteurs de bulldozers de Toronto et avec bien d'autres qui assurent à ces travailleurs des revenus autrefois considérés comme réservés aux cadres. Ce sont ces gens qui supporteront la plus lourde part du nouveau régime fiscal. Ils ne se rendent pas compte que, bien que gagnant des salaires plus élevés, leur revenu réel n'aura subi aucune hausse.

Ce régime est calculé de façon à assurer des recettes fiscales croissantes au fur et à mesure que les revenus augmentent et, en fait, la taxation augmente à un rythme plus rapide que les revenus. Avec le régime envisagé et si on prend le dernier échelon de l'échelle—et j'admets que de nombreux facteurs interviennent selon les différents revenus—chaque fois qu'un revenu augmente de 10 p. 100, la fiscalité s'accroît de 18 p. 100 et à mesure que le revenu d'un particulier s'élève, il passe dans une fourchette d'imposition plus élevée, payant ainsi des impôts plus lourds. Le résultat en est une rapide augmentation des recettes du gouvernement fédéral.

C'est là ce que j'affirme malgré toutes les déclarations du ministre des Finances qui cherche à nous faire croire que le gouvernement n'encaissera pas plus d'impôts qu'à l'heure actuelle. Mais ce que le ministre ne dit pas à la population, c'est qu'à l'échelon le plus élevé des revenus cette élasticité est bien moins prononcée. Par exemple, un contribuable qui reçoit une augmentation de 6 p. 100 de son revenu annuel de \$25,000, paierait 8 p. 100 seulement d'impôt supplémentaire. Cela s'appelle-t-il voler les riches pour donner aux pauvres? Il faut mettre à nu l'hypocrisie du ministre qui prétend que cette mesure législative permettra d'alléger la charge fiscale des petits salariés. C'est pour cette raison que notre parti a proposé cet amendement et que nous ne sommes pas disposés à adopter le projet de loi tant que les Canadiens ne connaîtront pas clairement les intentions du gouvernement.

Je voudrais maintenant revenir sur un sujet auquel plusieurs députés ont fait déjà allusion au cours de ce débat. Je veux parler des conséquences que les nouvelles dispositions fiscales auront pour les coopératives et les coopératives de crédit. Je ne ferai pas l'historique du mouvement coopératif que d'autres ont déjà rappelé. Je

félicite le député de Grenville-Carleton (M. Blair) d'avoir défendu les coopératives et j'espère, si des modifications satisfaisantes ne sont pas acceptées par le gouvernement, que l'action suivra ses paroles et qu'il votera contre le projet de loi.

Je ne veux pas m'engager dans la discussion qui a fait rage, durant des années, pour savoir si les coopératives avaient ou non payé une part équitable d'impôt, sinon pour dire que je suis convaincu, de par la nature même des services rendus par ces coopératives aux collectivités du pays, qu'elles ont assumé une juste part du fardeau. Venant des Maritimes, je me rappelle bien les années de famine 30, alors que bon nombre de nos concitoyens avaient peine à subsister. N'eût été la naissance à cette époque du mouvement coopératif, nombre de nos agriculteurs et de nos pêcheurs se seraient trouvés dans la misère. Lorsque je me souviens de ces jours et que je vois les services que les coopératives de crédit ont rendus à nos gens, services que, soit dit en passant, le capital privé ne voulait ou ne pouvait fournir, je dois dire que je suis profondément inquiet de toute proposition qui risquerait de faire disparaître ces institutions si utiles.

• (3.50 p.m.)

En même temps que les autres députés, j'ai écouté les instances qui ont été faites par les coopératives et aussi les arguments de ceux qui jugent que les coopératives devraient payer plus d'impôts. Les coopératives soutiennent que la loi proposée est mauvaise parce qu'elle ne reconnaît pas la nature profonde du système coopératif. Elles jugent également que l'application des règlements n'est guère réaliste et pourrait conduire à l'élimination de ces coopératives qui fonctionnent à perte actuellement, seulement parce qu'elles rendent service à leurs clients. Je ne peux imaginer que des entrepreneurs privés soient désireux de fournir ces mêmes services aux mêmes conditions. Si je comprends bien, le revenu estimatif découlant de ces propositions, si elles entrent en vigueur, n'est pas très important, certainement pas assez important pour risquer de mettre en jeu l'existence de nombre de ces institutions. Les demandes des coopératives ne semblent pas déraisonnables. Moi-même, je suis prêt à les appuyer et à faire tout mon possible pour que ces articles du bill soient modifiés.

Les porte-parole du gouvernement sont d'avis que cet amendement est futile et inutile. C'est l'avis de l'orateur qui m'a précédé. Les ministériels ont dit que nous devrions le rejeter rapidement et poursuivre la deuxième lecture. Si le bill C-259 contient des dispositions qui pourraient contribuer d'une manière ou d'une autre à guérir les maux dont souffrent notre économie, notre parti serait heureux d'en faciliter l'adoption. Mais nous refusons de nous laisser pousser à accepter un bill qui non seulement ne fait rien pour résoudre nos problèmes immédiats mais qui, en fait, ne peut que les aggraver et les intensifier.

Il y a des priorités plus urgentes que la réforme fiscale pour le gouvernement. Que le gouvernement accorde un soulagement immédiat aux contribuables à faible revenu grâce à une mesure législative spéciale qui augmenterait les exemptions à partir de maintenant plutôt que de l'année prochaine. Qu'il écarte ensuite le bill C-259 et qu'il présente un budget renfermant des mesures efficaces et concrètes pour aider ce pays à oublier les trois années de mauvaise gestion libérale.

Les chiffres déplorables qu'a publiés hier Statistique Canada sur l'état de l'économie doivent avoir certainement ému même les députés d'en face. Ceux-ci doivent